

théma

SSAJPX

EXP



projet de l'académie de Besançon



priorités 2008 et 2009

Partant du projet académique 2005-2009, ce document organise les ambitions prioritaires de l'académie, en fixant des objectifs précis et en dessinant des modalités d'action. Notre académie se situe dans une moyenne satisfaisante en ce qui concerne les résultats aux examens. Mais, perdant encore trop d'élèves « en route », elle doit se concentrer sur la réussite de tous les jeunes, afin de les amener tous au plus haut niveau possible de formation et de compétences.

Il faut aussi faire évoluer notre offre de formation pour mieux répondre aux exigences de l'emploi et de la concurrence internationale. Enfin, pour que ces résultats attendus soient obtenus rapidement, il nous faut moderniser le pilotage et la gestion académiques.

Ce projet est l'affaire de tous et je souhaite qu'il mobilise toutes nos énergies. Car c'est grâce à l'action de chacune et de chacun de vous que seront atteints ces objectifs ambitieux.

Marie-Jeanne Philippe
Recteur d'académie
Chancelier des Universités

AXE I

assurer la réussite de tous les élèves

C'est l'objectif essentiel de l'académie. Pour accroître encore la réussite de tous nos élèves, il faut tout à la fois, faire acquérir les connaissances et les compétences de base par chacun d'eux et savoir détecter les difficultés ou les lacunes afin d'y porter remède. Pour cela, une évaluation adéquate est indispensable, ainsi que la prise en compte de ces priorités dans la formation initiale et continue des enseignants.

■ La réussite de tous les élèves

Dans le cadre de la scolarité obligatoire, la loi d'orientation pour l'École de 2005 fixe des objectifs de réussite ambitieux, afin de conduire un maximum d'élèves à la maîtrise d'un ensemble de compétences essentielles. Elle inscrit d'élever le niveau de la formation de tous les élèves, de garantir à tous la maîtrise du socle commun, d'améliorer leurs performances aux examens.

■ La rénovation du premier degré, engagée dès la rentrée 2008, doit nous permettre de donner un nouvel élan dans ce sens. Les inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) devront donc accompagner les enseignants dans le repérage des difficultés et dans la mise en place du dispositif de soutien et d'aide aux élèves concernés.

■ Il faudra, dans ce cadre comme dans celui du second degré, être particulièrement vigilant sur les fondamentaux : français, mathématiques, maîtrise d'une langue vivante étrangère et des techniques usuelles de l'information et de la communication.

■ Dans le second degré comme dans le premier, la détection de situations d'apprentissage difficile doit amener les enseignants à proposer et à mettre en place un projet personnalisé de réussite éducative (PPRE).

▲ Actions

► À l'École

Dès l'évaluation de CE1, l'accent sera mis sur les matières où l'élève accuse les plus grands retards. Une attention toute particulière doit être portée à l'apprentissage du français et à la lecture, clef de voûte de la suite des apprentissages.

INDICATEURS

Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base en fin d'école primaire

	2006	cible 2009
Français	85 %	87 %
Mathématiques	89 %	91 %

Réussite évaluation nationale en sixième

	2006	cible 2009
Français	56,4 %	59,4 %
Mathématiques	66,6 %	69,6 %

► Au collège

Dès les évaluations de sixième et en fonction des nécessités, des PPRE seront proposés. Ce soutien personnalisé en classe et/ou dans des projets transversaux pourra être prolongé durant le temps de l'accompagnement éducatif.

Dans chaque collège, dès la cinquième, puis en quatrième et en troisième, tout élève en situation de décrochage fera l'objet d'un suivi particulier avec la famille. Chaque élève doit avoir une proposition de poursuite d'études.

INDICATEURS

Proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base définies au socle commun

	2006	cible 2009
Français	77,9 %	80,0 %
Mathématiques	88,4 %	90,0 %
PPRE mis en place	3,8 %	4,2 %

► En lycée

Des contrats de progrès doivent être signés avec les élèves pour réduire le taux d'échec en fin de seconde et diminuer le redoublement.

INDICATEURS

Redoublement en seconde

	2006	cible 2009
	12,3 %	9,0 %

Un effort particulier doit être fait pour les filières STG et professionnelles tertiaires où les taux de réussite sont trop faibles.

INDICATEURS

Pourcentage de réussite

	2006	cible 2009
bac technologique filière STG	75,3 %	86,8 %
bac professionnel spécialité services	81,3 %	83,0 %

► Pour tous les établissements

Chaque établissement doit mettre en place son propre observatoire, afin de diminuer « l'évaporation » des élèves constatée en fin de collège et en lycée.

Le lien collège/lycée doit aussi permettre de suivre les élèves.

Une diminution des redoublements dans les établissements à tous les niveaux du collège et du lycée doit être recherchée.

INDICATEURS

	2006	cible 2009
Sortie du dispositif éducatif niveau 3 ^e	6,4 %	4,2 %

Redoublements

6 ^e	6,4 %	6,0 %
5 ^e	4,1 %	3,0 %
4 ^e	5,4 %	5,0 %
3 ^e	5,0 %	4,5 %
2 ^{nde}	12,3 %	9 %

Enfin, la découverte professionnelle 3 heures (DP3) doit être organisée dans tous les collèges et les liens école/entreprise doivent être resserrés.

Dans quatre ans, tous les collèges auront un contrat d'objectifs. Les 25 établissements en réseau de réussite scolaire (RRS) viennent eux de signer leur contrat d'objectifs.

■ L'évaluation des acquis

Elle doit être perçue comme la mesure de l'acquisition des compétences des élèves. Elle ne se réduit pas au souci de définir une note ou des pourcentages. Une attention particulière doit être portée à la manière et aux méthodes de l'évaluation. En particulier, lorsque les élèves changent d'établissement, le plus grand soin doit être apporté à la notation afin d'éviter les découragements inutiles (cf. contrats d'objectifs des établissements concernés).

La mise en place du livret de compétences et son utilisation pertinente mobilisera l'ensemble des corps d'inspection.

▲ Actions

Pour accompagner toutes ces évolutions, le plan académique de formation (PAF) traduira le souci d'aider les enseignants en mettant l'accent sur l'élaboration d'un projet personnalisé de réussite éducative (PPRE), la différenciation pédagogique et l'évaluation.

■ La réussite scolaire pour tous

Assurer la réussite scolaire de tous, c'est veiller à ce que tous les publics disposent des mêmes chances de réussite. C'est réaffirmer les objectifs de réussite des élèves de l'éducation prioritaire, des réseaux ambition-réussite, mais aussi des primo-arrivants non francophones et des élèves présentant un trouble de la santé invalidant.

Dans le courant de l'année 2008-2009, les lycées généraux et professionnels, dont les indicateurs montrent une insuffisance en termes de réussite et d'accompagnement, établiront un contrat d'objectifs sur trois ans pour les amener à la moyenne nationale. Ces deux effets doivent avoir une incidence sur la réussite aux examens.

INDICATEURS

	2006	cible 2009
Réussite au diplôme national du brevet	77,2 %	82,0 %

Réussite
au baccalauréat

S	89,1 %	90,0 %
ES	85,7 %	89,5 %
L	84,7 %	90,0 %
STG	75,3 %	86,8 %
STI	76,9 %	82,0 %
STL	82,6 %	86,0 %
SMS	82,6 %	85,5 %
PRO	80,9 %	83,0 %

▲ Actions

Redéfinition des zones d'éducation prioritaire et suivi des élèves en réseau de réussite scolaire (RRS) :

les zones d'éducation prioritaire sont en cours de redéfinition et deviennent les réseaux de réussite scolaire. Ceci, afin de mieux prendre en compte les réalités de terrain et de suivre les résultats de façon plus intensive encore, avec une évaluation des progrès scolaires pour réduire le nombre d'élèves en échec grave.

L'objectif essentiel est de diminuer de 5% l'échec grave à tous les niveaux.

► En réseau de réussite scolaire (RRS) et en réseau ambition réussite (RAR)

INDICATEURS

Évaluations en sixième		
	2006	cible 2009
Français	52,8 %	53,5 %
Mathématiques	64,6 %	65,0 %

■ Scolarisation des élèves en situation particulière

L'effort pour les unités pédagogiques d'intégration (UPI) portera sur les lycées et les lycées professionnels : ouverture de 5 UPI par an.

INDICATEUR

	2006	cible 2009
Nombre d'UPI	22	32

Le Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage (CASNAV) intensifiera son action pour la formation des personnels et des élèves : recensement des enfants du voyage dans chaque département et mise en place d'une scolarisation ambulante pour les amener à être tous scolarisés.

INDICATEUR

	2006	cible 2009
Nombre d'enfants du voyage scolarisés	480	600

Un observatoire académique sera mis en place. Il suivra cet indicateur et se dotera des outils permettant de faire des suivis de cohorte.

AXE II

adapter l'offre de formation aux besoins de l'emploi et ouvrir l'école sur le monde

Cet axe est pleinement lié au précédent, car tout élève ne comprendra l'intérêt qu'il doit porter à ses études que s'il en voit les finalités.

■ Adapter l'offre de formation

Si l'offre de formation dans une région doit permettre de répondre, de façon équilibrée, au souci de poursuite d'études, elle doit aussi répondre aux besoins de l'emploi à tous les niveaux et offrir des parcours de formation au bénéfice d'élèves dont les besoins sont bien identifiés, avec une finalité d'insertion et de certification.

Ce travail est bien entendu mené avec le conseil régional dans le cadre du plan régional des formations (PRDF), mais aussi au travers des schémas d'évolution post-bac (BTS/DUT, licences professionnelles).

L'objectif est donc de nous interroger, pour chaque type d'enseignement - général, technologique, professionnel - sur l'organisation de notre dispositif, bassin par bassin (aire de recrutement), sur son dimensionnement et sur son évolution.

Nous devons nouer des liens durables avec les branches professionnelles et les industriels afin de partager l'information adéquate à l'évolution de notre dispositif.

L'académie veillera à l'équilibre des filières et à leur diversification. L'accent doit être mis sur la filière générale et en particulier sur la filière scientifique.

▲ Actions

► Le calibrage des filières et l'orientation doivent permettre d'accroître le pourcentage d'élèves dans les filières générales et en particulier scientifiques.

INDICATEURS

Taux d'accès	2006	cible 2009
Bac général et technologique	61,6 %	63,5 %

► L'ouverture sur le monde professionnel doit se faire grâce :

- à la généralisation de la découverte professionnelle 3 heures, DP3 (voir axe 1)
- à la formation des enseignants, stages en entreprise et à l'IUFM
- aux stages pour les enseignants de collège.

■ Politique des langues et ouverture à l'environnement européen et international

L'académie de Besançon possède des points forts dans le domaine de l'ouverture européenne et internationale : une participation active au programme *Socrates*, des sections européennes en progression régulière depuis douze ans, des projets pédagogiques nourris par des appariements et des échanges, un nombre important d'enseignants, surtout dans le premier degré, profitant des programmes de formation continue *Comenius*.

On note cependant un fléchissement du nombre de projets *Comenius* et une implication encore timide des lycées professionnels dans les sections européennes et pour l'attestation *Europro*. L'engagement des lycées dans le programme *Leonardo* reste encore faible.

Par ailleurs, pour mettre en place une politique qui permette de soutenir l'allemand et de le développer, mais aussi de préserver les langues rares, une meilleure répartition sur le territoire est à l'étude. Il s'agit de préserver la continuité, tout en augmentant la présence de ces langues notamment grâce au dispositifs bi-langues dès la sixième, en particulier pour le russe.

▲ Actions

► Développer et accompagner par l'ouverture interculturelle, les dispositifs d'enseignement linguistique : pôles langues vivantes en primaire, classes européennes et bi-langues en collège dès la sixième, sections européennes et *Europro* en lycée, langues anciennes.

► Inclure un volet international dans les projets d'établissements et faire en sorte que chaque établissement ait un jumelage européen.

INDICATEURS

	2006	cible 2009
Évolution du dispositif Abibac	1	2
Élèves apprenant l'allemand		
— Lycée	21,0 %	23,0 %
— Collège	22,5 %	25,0 %
Élèves apprenant le russe (nombre d'élèves)	226	300

■ Ouverture culturelle

La Franche-Comté offre une richesse de ressources culturelles dont la majorité des enseignants sait tirer parti : 40 000 élèves sont impliqués en 2005 dans des actions culturelles. Celles-ci se réalisent grâce à un partenariat de qualité établi avec la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), le centre régional de documentation pédagogique (CRDP) et les collectivités.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une politique culturelle académique cohérente et bien relayée par les professeurs-ressources. L'ensemble des élèves ne profite cependant pas encore pleinement de cette ouverture ; l'isolement géographique de certains établissements ou des difficultés d'ordre social ne permettent pas actuellement à tous les jeunes d'accéder à ces ressources culturelles et artistiques.

▲ Actions

► Concevoir et organiser les parcours scolaires des élèves dans le domaine artistique et culturel.

► Développer l'utilisation des ressources culturelles de proximité par l'ensemble des disciplines en intensifiant les partenariats.

► Mettre en œuvre un volet culturel et artistique dans chaque projet d'école et d'établissement.

► Favoriser l'accès aux arts et à la culture des publics les moins favorisés.

INDICATEURS

— Existence à quatre ans, dans tous les lycées et lycées professionnels, d'une offre culturelle et artistique pour chaque élève.

— Nombre d'élèves des écoles possédant un passeport culturel.

— Nombre d'écoles et d'établissements participant aux actions cinéma, chant choral, et adoptant des chartes *Patrimoine*, *Collège mis à neuf*.

— Nombre de projets culturels et artistiques validés par les commissions.

— Nombre d'actions en milieu rural isolé et pour les élèves de l'éducation prioritaire.

AXE III le pilotage

L'académie de Besançon est une petite académie qui a, de ce fait, un réseau de cadres intermédiaires réduit et dont les pratiques et le travail sont plus individuels que collectifs. Par ailleurs, l'aide au pilotage des établissements doit être renforcée par des outils d'évaluation des politiques menées.

■ Pilotage de l'académie

L'évolution du pilotage de l'académie doit rendre celui-ci plus efficace en réorganisant les services autour du recteur et des inspecteurs d'académie. Le travail en commun et collégial sera privilégié.

▲ Actions

- ▶ Mise en place d'un plan de travail académique (PTA) pour les corps d'inspection.
- ▶ Organisation du travail des trois corps d'inspection et du travail en commun.
- ▶ Réorganisation des services :
 - de santé (médecins, infirmières, assistants sociaux)
 - de formation professionnelle initiale et continue (DAFPIC)
 - de l'enseignement supérieur
 - mise en place des indicateurs et de l'évaluation.

■ Mise en place d'indicateurs

Pour mesurer l'efficacité de sa politique, l'académie met en place un ensemble d'indicateurs ainsi qu'un tableau de bord qui permettront de mesurer l'effet des actions en direction des élèves et des établissements.

Ce tableau de bord servira à faire évoluer le pilotage et à modifier les actions et les pratiques de l'académie. Il sera mis en ligne sur le site Internet de l'académie.

■ Contractualisation des établissements

Les contrats d'établissements doivent être des contrats d'objectifs basés sur un projet global au service de la réussite de tous les élèves. Construit autour de trois ou quatre axes sur des indicateurs fiables et des objectifs ciblés, le contrat d'établissement est destiné à amener chaque élève à réaliser son ambition personnelle et professionnelle.

▲ Actions

- ▶ Conduire dans les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), à leur initiative ou à celle de l'institution, des diagnostics partagés centrés sur les actions pédagogiques d'enseignement, d'évaluation et d'orientation :
 - analyse horizontale de l'ensemble des disciplines sur un niveau (exceptionnellement deux) au collège et sur un niveau au lycée.
 - analyse verticale de l'enseignement d'une discipline ou d'un groupe de disciplines dans les différents niveaux d'un établissement.
- ▶ Développer les dispositifs locaux de formation des équipes en réponse aux éléments issus des diagnostics partagés conduits.

INDICATEURS

- Nombre, caractéristiques, bilans globaux des diagnostics réalisés en fonction de leur type (collège, lycée, niveau et disciplinaire).
- Nombre et caractéristiques de dispositifs locaux de formation des équipes mis en place en réponse aux diagnostics.
- Pour les établissements concernés par un diagnostic, évolution des indicateurs de réussite des élèves, suivi des cohortes à moyen terme. Mesure de l'effet rétroactif sur l'efficacité et l'efficacité de l'EPL.

conclusion

Les priorités du présent projet ont été fixées en tenant compte des progrès déjà largement réalisés dans certains axes du projet académique initial 2005-2009 et des difficultés rencontrées. Nous serons ainsi en mesure de mieux centrer notre action pendant les deux prochaines années pour atteindre les résultats recherchés.

(info^s pratique^s)



Projet académique 2005-2009

■ en ligne, téléchargeable :
www.ac-besancon.fr

■ plaquette et dépliant :
ce.communication@ac-besancon.fr

■ Directeur de la publication

Marie-Jeanne Philippe,
Recteur d'académie

■ Chef de publication

Élisabeth Baudin,
Chargée de communication

■ Contact

ce.communication@ac-besancon.fr

■ Conception graphique

Bouteiller communication
Studio Bracco

Numéro ISSN 1765-0488